OpenFire
ZA La Brosse – 5 rue de la Garenne
35520 La Chapelle des Fougeretz
France

Facturer mes interventions

Sommaire

Il existe différentes façons de facturer des interventions dans OpenFire, en fonction de votre fonctionnement et des applications que vous utilisez. Deux méthodes principales existent:

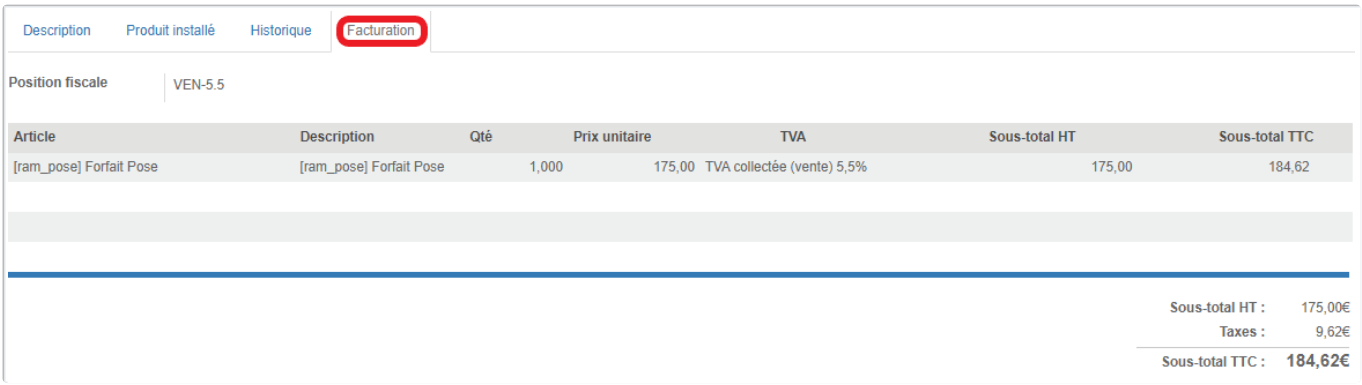
- facturer depuis une demande d'intervention (et donc en amont du RDV),
- ou générer une facture depuis le RDV.

Facturer depuis une demande d'intervention

Dans la demande d'intervention, vous avez la possibilité de gérer la facturation en amont du RDV.

Pour cela, ajoutez les lignes d'article dans l'onglet Facturation.

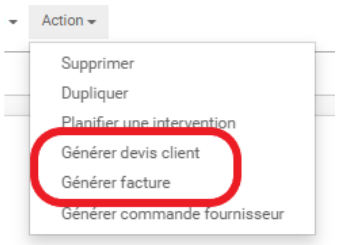
L'onglet Facturation peut être utilisé pour définir un ou plusieurs articles à facturer, ainsi que la position fiscale à appliquer :



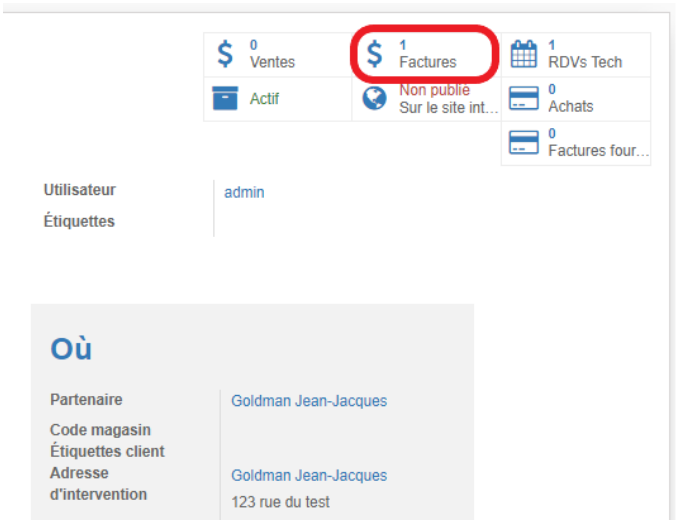
Vous pourrez ensuite:

- soit générer un devis pour cette intervention, puis générer une facture depuis ce devis
- soit générer directement votre facture

Pour cela, cliquez sur le boutonAction puis choisissez l'option voulue:



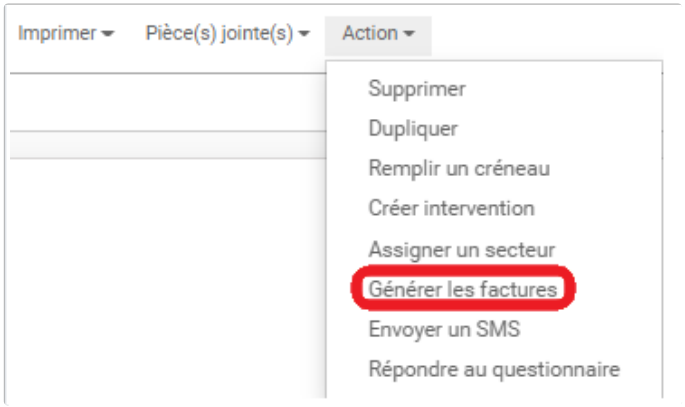
Retrouvez ensuite votre facture ou votre devis dans le Smart bouton correspondant:



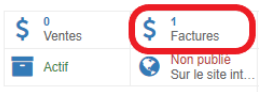
Facturation récurrente depuis les RDVs

Toutes vos lignes de facturation, qu'elles aient ou non donné lieu à une commande, sont automatiquement reprises dans le RDV créé depuis la Demande d'intervention.

Si vous n'avez pas encore facturé votre demande d'intervention, vous pouvez alors le faire depuis le rdv via le bouton Action > Générer les factures.



Vous retrouverez alors votre facture en brouillon via le Smart bouton correspondant:

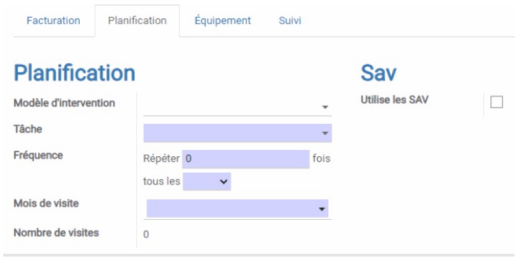


OpenFire
ZA La Brosse – 5 rue de la Garenne
35520 La Chapelle des Fougeretz
France

Facturation récurrente depuis les contrats

Pour gérer une facturation récurrente, le module Contrats doit être installé.

Le contrat vous permet non seulement de générer automatiquement toutes vos demandes d'intervention, avec un niveau de planification fin, mais aussi de facturer avec une récurrence définie.



Plus d'information sur les contrats